

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° le 25 juillet 1936. promulguant dans lu colonie le décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1936

Numéro JO
n° 476 du 30/07/1936

Date du numéro
30 juillet 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, du l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 30 octobre 1935 susvisé unifiant le droit en matière de chèques. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.